



ÉDITO

Un PLR engagé, à l'écoute et
prêt à bâtir un avenir solide pour Genève

DOSSIER : BUDGET 2026

Le temps des cigales est révolu !

À VIF

Droits de douane américains : un test
majeur pour l'économie exportatrice suisse

FOCUS SUR :

La politique culturelle
Seconde partie

BILATÉRALES III : QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

INTERVIEW DE LA PROF. ASTRID EPINEY

Agenda

JANVIER

FÉVRIER

7 JANVIER

Apéritif des voeux

19h à 22h
Brasserie des Halles de l'Île

19 FÉVRIER

Atelier Bilatérales III

De 18h30 à 21h
Lieu à venir

31 JANVIER

**Assemblée des délégués du PLR
Suisse**

CICG



AGENDA

Retrouvez tous les détails des événements dans la rubrique « agenda » de notre site web : www.plr-ge.ch/agenda. N'hésitez pas à contacter le secrétariat du parti (info@plr-ge.ch / 022 818 42 42) pour vous inscrire à un événement. Ces derniers sont ouverts à tous : membres et sympathisants.

LE NOUVEAU GENEVOIS EN VERSION ÉLECTRONIQUE

Savez-vous qu'il est possible de recevoir le *Nouveau Genevois* par mail à la place de l'envoi postal ? Envoyez-nous un mail à info@plr-ge.ch si vous souhaitez bénéficier de cette possibilité.

Sommaire

ÉDITO

P. 3

Un PLR engagé, à l'écoute et prêt à bâtir un avenir solide pour Genève

DOSSIER : BUDGET 2026

P. 12

FOCUS

P. 20

Pour une politique culturelle libre et responsable – Seconde partie

TEMPS FORT

P. 4

Atelier-conférence :
Bilatérales III : questions institutionnelles

Canton de Genève : Budget 2026, le temps des cigales est révolu !

Commune de Veyrier : Un budget 2026 maîtrisé

Interview de la Professeure Astrid Epiney

Ville de Genève : Une politique budgétaire irresponsable

OPINION

P. 22

Distinguer le vrai du faux

À VIF

P. 18

PLR EN IMAGES

P. 26

Droits de douane américains : un test majeur pour l'économie exportatrice suisse

Bonne lecture !

Édito



Par Pierre Nicollier

Président du PLR Genève

Un PLR engagé, à l'écoute et prêt à bâtir un avenir solide pour Genève

Chers membres, chères sympathisantes, chers sympathisants,

Alors que les communes et le canton s'attellent à trouver des solutions pour leurs budgets 2026, c'est un message clair et sans détour que nous adressons : le temps des cigales est révolu. Dans un contexte d'incertitudes croissantes, nos finances publiques doivent être gérées avec rigueur et responsabilité alors qu'au niveau du canton, des majorités de circonstances ont chargé nos dépenses ces dernières années.

Le PLR Genève, par ses Conseillères d'États et sa députation, entend jouer un

rôle de premier plan dans ce cadre, défendant un contrôle strict des dépenses publiques pour préserver le pouvoir d'achat des citoyennes et des citoyens tout en investissant dans les politiques prioritaires. C'est aussi cela la liberté responsable : donner à chacun les moyens de réussir, sans sacrifier la pérennité de nos institutions.

Mais nos engagements vont au-delà des chiffres budgétaires. Dans ce numéro, nous avons l'honneur de partager l'analyse experte de la professeure Astrid Epiney sur les questions institutionnelles liées aux accords bilatéraux III, un sujet crucial pour l'avenir du canton

et de la Suisse. Ce premier volet d'étude nous a permis de fixer le cadre de ces accords et d'ouvrir la voie à un cycle qui couvrira toute l'année 2026. Prochaine étape le 19 février, avec un atelier qui traitera du marché intérieur, des accords ARM ainsi que des transports et de la libre-circulation.

Enfin, la culture n'est pas oubliée, avec la présentation d'un modèle de politique culturelle libre et responsable, pilier essentiel d'une société ouverte et dynamique. Nous vous invitons à découvrir ces thématiques majeures qui reflètent notre ambition : un PLR engagé, à l'écoute et prêt à bâtir un avenir solide pour Genève.

RÉDACTION

Le *Nouveau Genevois* est l'organe officiel du PLR Genève. Les articles ne reflètent toutefois pas nécessairement l'opinion du parti.
13, boulevard Émile-Jaques-Dalcroze · 1205 Genève
info@plr-ge.ch

ÉDITEUR RESPONSABLE

PLR Genève · T 022 818 42 42

RÉDACTRICE EN CHEF

Simone Cartier · simone.cartier@plr-ge.ch



ABONNEMENT

Membres : abonnement automatique
Non-membres : pour le recevoir gratuitement sous format électronique ou papier, écrivez un email à info@plr-ge.ch

CRÉATION ET RÉALISATION

Claire Dalcorno

CRÉDITS MAGAZINE

chat9780, Comugnero Silvana, Phichitpon, roibu, U. J. Alexander, Wonderful Studio, xyz+ – Stock.adobe.com ; Genève Tourisme; Archigraphie – page 30; Onirism – page 33. Simon Chamay (photo Veyrier page 15)

MARKETING & PUBLICITÉ

Contactez la rédaction · info@plr-ge.ch · T 022 818 42 42

IMPRESSION

Atar Roto Presse SA, Rue des Sablières 13, 1242 Satigny

TEMPS FORT

Atelier-conférence Bilatérales III : questions institutionnelles

Dans un monde de plus en plus instable, le PLR Genève réaffirme l'importance d'une relation forte, apaisée et durable avec notre principal partenaire économique, scientifique et stratégique. Le parti salue le cadre bilatéral renouvelé, pragmatique et équilibré, préservant la souveraineté suisse. Il ne s'agit ni d'une adhésion, ni d'un abandon de nos spécificités, mais bien d'un développement

responsable de la voie bilatérale qui a forgé la prospérité de notre canton. Afin d'informer ses membres et la population des bénéfices concrets de ces accords pour le canton, le PLR organise un cycle de conférences sur les Bilatérales III.

Pour ce premier atelier-conférence, les enjeux institutionnels ont été

explorés avec la Professeure Astrid Epiney, professeure de droit européen, de droit international et de droit public et directrice de l'Institut de droit européen de l'Université de Fribourg.

Notre édition de décembre met en lumière son analyse que vous découvrirez dans une interview exclusive.



EUPOROS SA, LA RÉFÉRENCE DANS LE COMMERCE DE MÉTAUX PRÉCIEUX DEPUIS 2010



INVESTISSEZ DANS
VOTRE AVENIR!



 EUPOROS

Contactez nous : +41 22 552 13 15
World Trade Center II, 1215 Geneve



www.euporos.ch

TEMPS FORT



INTERVIEW

Professeure Astrid Epiney

Bilatérales III : questions institutionnelles

QUESTIONS GÉNÉRALES

Les Bilatérales III, un nouveau modèle ou une mise à jour nécessaire ?

Le paquet d'accords – notamment les dispositions concernant les questions institutionnelles – s'inscrivent dans la continuité des Bilatérales I conclues en 1999 et entrées en vigueur en 2002. Certains de ces accords (notamment les accords sur le transport aérien, le transport terrestre, la libre circulation des personnes et les obstacles techniques au commerce) prévoient une participation de la Suisse au marché intérieur de l'UE et, partant, une reprise du droit de l'UE dans les secteurs concernés. Ces accords prévoient déjà aujourd'hui la possibilité de les adapter au développement du droit de l'UE, ce qui requiert une décision unanime des parties contractantes. Ainsi, ils ont été adaptés très régulièrement.

L'UE n'est toutefois plus d'accord de continuer ce mécanisme tel que prévu actuellement et souhaite également un mécanisme de règlement des différends. Il y a plusieurs raisons à cela, notamment l'acceptation du système par les États membres (qui ne souhaitent pas qu'un

État tiers soit – dans certains domaines – « mieux traité » qu'un État membre) et le fait qu'il est devenu clair au fil des ans que la Suisse n'adhérera pas à l'UE ces prochaines années. Quoi qu'il en soit : puisque des accords nécessitent l'acceptation des deux parties, il faut trouver une solution puisque le statu quo n'est pas durable et ne peut plus être maintenu.

Les nouveaux mécanismes institutionnels assurent ainsi que la participation partielle de la Suisse au marché intérieur – telle que prévue par les Bilatérales I – peut être poursuivie, tout en développant un nouveau système en prévoyant une reprise dynamique de nouveaux actes juridiques de l'UE et un règlement des différends.

Quelles conséquences pour notre pays, au sein de la géopolitique européenne et mondiale, en cas de refus d'adoption de ces accords ?

Les Bilatérales III permettent une stabilisation de nos relations avec l'UE et ainsi une sécurité de droit. Ils nous garantissent la participation partielle au marché intérieur et prévoient des mécanismes juridiques en cas de

différends. Les efforts des deux côtés pour arriver au projet d'accords ont été considérables, et je doute fortement que l'UE serait d'accord de « renégocier » en cas de refus.

À défaut d'un partenariat contractuel avec l'UE et dans le contexte global du retour à une politique de puissance dans les relations internationales, cette sécurité juridique semble particulièrement importante ; sinon, nous risquons d'être de plus en plus forcés d'accepter ce que l'UE voudra bien nous concéder, voire exiger de nous.

Les détracteurs des Bilatérales III prétendent que le peuple suisse perdrat ses droits, 95 % du droit européen serait imposé à notre population. Est-ce que cette affirmation est correcte ?

Non. Le champ d'application des accords et des dispositions institutionnelles est clairement délimité par les annexes qui énumèrent les actes juridiques de l'UE concernés. Seul le développement de ces actes juridiques est concerné. Il s'agit, en ce qui concerne le volet « stabilisation » (s'y ajoute, le cas échéant, le volet « développement » avec les trois nouveaux

« Les Bilatérales III permettent une stabilisation de nos relations avec l'UE et ainsi une sécurité de droit. »

accords sur l'électricité, la sécurité alimentaire et la santé), du transport aérien, du transport terrestre, de la libre circulation des personnes et des obstacles techniques au commerce. Cela représente une petite partie du droit de l'UE et du droit applicable en Suisse qui d'ailleurs est déjà aujourd'hui réglé par les accords mentionnés. S'y ajoute le fait que la grande majorité des dispositions concernées est très technique et leur réglementation relève de la compétence du Conseil fédéral.

SOUVERAINETÉ

Les Bilatérales III sont-elles une menace pour la souveraineté de notre pays ?

Comme tout accord international, les Bilatérales III impliquent des engagements de la Suisse et ainsi une limitation de sa marge de manœuvre. Mais en contrepartie, il y a aussi des obligations de l'autre partie, à savoir de l'UE. Ainsi, la question n'est pas tellement de savoir si oui ou non, la « souveraineté » (un terme dont la compréhension varie par ailleurs selon les interlocuteurs) est menacée, mais s'il y a un équilibre et si un accord

est – compte tenu de tous les éléments pertinents – avantageux pour la Suisse.

En ce qui concerne les Bilatérales III, il est à relever que les dispositions institutionnelles permettent nouvellement à la Suisse de participer activement à l'élaboration de nouveaux actes juridiques dans le champ d'application des accords ; certes, la Suisse ne peut pas voter à la fin, mais l'expérience dans le cadre de l'association Schengen/Dublin et (pour les pays de l'Espace économique européen (EEE)) dans le cadre de l'EEE montrent que ce mécanisme appelé « decision shaping » est très efficace et permet en règle générale de faire valoir les intérêts essentiels des pays partenaires.

LE COMITÉ MIXTE

Quelle est la composition du Comité mixte, sa fréquence de renouvellement, et quel type de profil le compose ?

Le Comité mixte est composé des représentants des parties contractantes, à savoir l'UE et la Suisse. Dans la pratique, il s'agit des fonctionnaires de la Commission européenne d'une part et

de l'administration fédérale d'autre part. Les personnes précises varient selon les points discutés. Par exemple, s'il s'agit – comme très souvent – de questions très techniques, ce sont les spécialistes dans les deux administrations qui participent à une séance du Comité mixte ; si c'est plus « politique », il y a peut-être un secrétaire d'État du côté suisse et un haut fonctionnaire de la Commission.

DOCUMENTATION ET TRANSPARENCE

Existe-t-il des extraits ou des résumés des 1 800 pages de textes pour informer les citoyens ?

Le Conseil fédéral avait publié en décembre 2024 des « fact sheets » sur les accords. Ils résument très bien les points essentiels des accords et sont toujours d'actualité (même s'il faut, bien sûr, consulter les textes des accords pour les détails).

Le rapport explicatif publié en juin 2025 est aussi très intéressant, toutefois il est également assez long mais cela vaut, le cas échéant, la peine de le consulter pour des questions précises.



LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES ET RÉSIDENCE PERMANENTE

Quel est le plus grand changement introduit par les Bilatérales III en termes de politique migratoire ou de libre circulation ? Faut-il en avoir peur ?

Le plus grand changement est sans doute le droit de séjour permanent accordé aux personnes actives (notamment les travailleurs) et leurs familles après cinq ans de séjour légal. Ce droit de séjour – une fois acquis – n'est soumis à aucune condition. Il convient toutefois de relever que déjà aujourd'hui, certaines catégories de personnes (citoyens européens et/ou leurs familles) ont un droit de rester en Suisse (par exemple, sous certaines conditions, les travailleurs arrivant à la retraite ou tombant malade ou invalides ainsi que leur famille). Pour ces personnes, la situation juridique ne change pas. À relever aussi qu'il est toujours possible de mettre fin au séjour si une personne est un danger pour l'ordre ou la sécurité publics.

DÉMOCRATIE DIRECTE ET JURIDICTION

En cas d'acceptation des Bilatérales III, faut-il compter avec une probable diminution des objets soumis au vote fédéral ou populaire ? Est-ce que les décisions acceptées peuvent être remises en question ?

Le champ d'application du référendum facultatif n'est pas modifié par les Bilatérales III. Le cas échéant (à savoir si la reprise d'un développement du droit de l'UE dans un des accords nécessite la modification d'une loi fédérale), l'objet est soumis au référendum facultatif après l'acceptation par l'Assemblée fédérale. C'est uniquement suite à cette procédure « normale » que la Suisse peut accepter une reprise du droit de l'UE dans le cadre des accords. Une fois conclu, il s'agit d'un

point de vue strictement juridique d'un nouveau traité international qui déploie les mêmes effets que tout autre traité international.

Si l'on restreignait l'accès des fonctionnaires (citoyens UE/frontaliers) à certains postes clés, cela serait-il encadré par les Bilatérales III ?

La libre circulation des personnes ne s'applique pas à des emplois dans l'administration publique (à savoir des postes qui sont intimement liés à l'exercice du pouvoir étatique comme des très hauts fonctionnaires ou la police). Une telle restriction est dès lors compatible avec l'Accord sur la libre circulation des personnes.

Les juridictions suisses seraient liées par la Cour de Justice de l'UE ?

Le système de la protection juridique des particuliers ne sera pas modifié avec les Bilatérales III. Dès lors, un justiciable en Suisse peut faire valoir ses droits devant la juridiction suisse compétente (en dernière instance en règle générale le Tribunal fédéral), et les tribunaux suisses appliqueront – comme maintenant – les accords. Puisque les accords prévoient une participation au marché intérieur et reprennent le droit de l'UE, les tribunaux suisses les interprètent (déjà aujourd'hui) en conformité et parallèlement avec le droit de l'UE, y compris les arrêts de la Cour de Justice de l'UE. Ils appliquent ainsi les principes généraux d'interprétation des traités internationaux. Ce système sera maintenu avec les Bilatérales III, le règlement des différends dans le cadre des Bilatérales III étant limité à des différends entre les parties contractantes.

COMPARAISON AVEC L'ACCORD INSTITUTION (INSTA) ET NOUVEAUX PROGRÈS

Quelle est la différence fondamentale entre les Bilatérales III et l'Accord institution (Insta) négocié en 2017 ?

Les points suivants me semblent les plus importants :

- Les dispositions institutionnelles sont intégrées dans chaque accord (approche verticale), contrairement à l'Insta qui prévoyait une approche horizontale (un accord institutionnel pour tous les accords matériels concernés).
- On a négocié tout un paquet, en intégrant de nouveaux accords matériels (électricité, sécurité alimentaire et santé).
- Les Bilatérales III sont bien plus détaillées et précisent de nombreux points qui n'étaient pas explicitement réglés dans le cadre de l'Insta.
- Les Bilatérales III contiennent davantage d'exceptions à la reprise dynamique du droit.

INITIATIVE « PAS DE SUISSE À 10 MILLIONS »

Que se passe-t-il si l'initiative « Pas de Suisse à 10 millions » devait être approuvée avant la votation des Bilatérales III ?

Il y aurait tout d'abord une grande insécurité juridique, et probablement, l'UE demandera des explications quant à sa mise en œuvre et la manière dont la Suisse entendra régler la question de la résiliation de l'Accord sur la libre circulation des

« Dans le contexte global du retour à une politique de puissance dans les relations internationales, cette sécurité juridique semble particulièrement importante. »

personnes prévue dans les dispositions transitoires sous certaines conditions.

La poursuite de la voie bilatérale sera fortement menacée en cas d'acceptation de l'initiative (vu le lien juridique entre la libre circulation des personnes et les autres accords d'accès au marché des Bilatérales I).

RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS – TRIBUNAL ARBITRAL

Dans quelle mesure le mécanisme de règlement des différends, qui permettra à la Suisse de défendre, en cas de litige, ses droits devant un Tribunal arbitral, est-il original ?

En principe, le règlement des différends par un tribunal arbitral tel que prévu dans le cadre des Bilatérales III correspond à un mécanisme classique de droit international économique. Un élément original – quoiqu'aussi présent dans différents traités de libre-échange conclus par la Suisse – est la possibilité adressée par les dispositions institutionnelles de ne pas respecter une décision du tribunal arbitral ce qui permet à l'autre partie contractante de prendre des mesures compensatoires proportionnelles afin de rétablir l'équilibre des droits et obligations. La proportionnalité peut être examinée par le tribunal arbitral. À noter qu'une mesure compensatoire ne peut être prise qu'à la suite d'une décision du tribunal arbitral

constatant qu'une partie n'a pas respecté ses obligations.

Pourriez-vous nous indiquer des exemples de mesures compensatoires ? Pourraient-elles être des pénalités financières ?

Il est difficile de préciser les mesures compensatoires de manière abstraite puisqu'elles dépendent des domaines et des obligations des parties contractantes. À titre d'exemple concret, on peut citer le domaine de l'âge limite pour les pilotes d'hélicoptère : au sein de l'UE, il est de 60 ans, en Suisse de 65 ans. Imaginons alors que la Suisse ne reprend pas la disposition de l'UE, une mesure compensatoire proportionnée pourrait consister en ce que l'UE ne permette pas aux pilotes d'hélicoptère suisses âgés de plus de 60 ans de voler sur le territoire de l'UE.

Par ailleurs, des mesures compensatoires pécuniaires sont imaginables selon les domaines.

À noter enfin que les mesures compensatoires ne peuvent être prises que dans le cadre des accords de marché intérieur, ce qui exclut par exemple des mesures dans le domaine de la participation de la Suisse aux programmes de recherche.

CONTRIBUTIONS DE COHÉSION

À quoi servent les contributions de cohésion et quel en serait le montant ?

Le montant de la contribution suisse de cohésion est de 350 millions/an à partir de 2030. Ce montant n'est pas versé à l'UE mais sert à financer directement des projets concrets de cohésion dans les pays concernés.



COMPARAISON AVEC D'AUTRES PAYS

En quoi ces nouveaux accords constituent une approche bilatérale spécifique pour la Suisse, que d'autres pays n'ont pas réussi à obtenir ?

Contrairement à d'autres pays (exception faite de l'Espace économique européen, mais qui va beaucoup plus loin que les accords bilatéraux en ce qui concerne le champ d'application et les éléments institutionnels), la Suisse n'a pas seulement un accès au marché européen sur la base d'un accord de libre-échange, mais un accès direct au marché intérieur en ce sens que les dispositions qui règlent par exemple les produits et leur conformité sont reconnues automatiquement par l'UE avec la conséquence que tout produit qui circule en Suisse peut automatiquement circuler au sein de l'UE (et vice versa). Un marché intérieur se distingue en cela d'un simple régime de libre-échange que les normes (de produits, mais aussi par exemple la formation pour certaines professions, etc.) sont en grande partie harmonisées et reconnues au sein des parties contractantes. Et comme un marché intérieur ne fonctionne que si les mêmes règles sont appliquées partout et comme la Suisse veut participer à certaines parties du marché intérieur de l'UE, il est prévu qu'elle reprenne ces règles comme tous les autres pays faisant partie de ce marché intérieur.

ACTES JURIDIQUES CONCERNÉS

Les détracteurs des Bilatérales III prétendent que 8000 actes juridiques seraient concernés par le paquet d'accords avec l'UE, le Conseil fédéral parle d'une centaine. Qu'en est-il ?

En effet, il y a une petite centaine d'actes juridiques principaux qui sont concernés et qui figurent dans les annexes des accords concernés des Bilatérales I. S'y ajoutent certaines dispositions d'exécution d'importance mineure. À relever que le mécanisme de la reprise dynamique du droit ne saurait élargir le champ d'application des accords concernés. Ainsi, par exemple, des dispositions concernant la fiscalité ou les obligations de diligence des entreprises ne font pas partie des actes juridiques à reprendre et ne pourront pas non plus être concernées à l'avenir.

GENÈVE – CLAUSE DE SAUVEGARDE

Dans notre région transfrontalière genevoise, il peut y avoir des tensions dues à la libre circulation des personnes. La clause de sauvegarde est-elle un frein à l'immigration efficace en cas de tensions graves que la Suisse peut actionner seule ?

La Suisse pourra effectivement déclencher le mécanisme de la clause de sauvegarde unilatéralement. Et si l'UE est d'avis que les conditions pour pouvoir se prévaloir

de la clause de sauvegarde ne sont pas remplies, la Suisse pourra soumettre cette question à un tribunal arbitral qui tranchera. Si la Suisse souhaite prendre des mesures malgré une décision négative du tribunal arbitral, le mécanisme des mesures compensatoires s'applique.

RÉFÉRENDUM

Quel type de référendum devrait être choisi pour voter sur ce paquet d'accords ? La double majorité serait-elle un handicap à leur adoption ?

L'art 140. Cst. féd. prévoit explicitement les cas de référendum obligatoire pour les traités internationaux, à savoir l'adhésion à une organisation supranationale ou une organisation de sécurité collective. Les Bilatérales III ne constituent en aucun cas une telle adhésion et ne contiennent par ailleurs pas d'éléments de supranationalité. L'Office fédéral de la justice a démontré de manière très convaincante que cette disposition règle en principe le champ d'application du référendum obligatoire de manière exhaustive. En effet, si on permet à l'Assemblée fédérale de soumettre d'autres traités au référendum obligatoire parce qu'ils sont considérés comme particulièrement importants, les droits populaires dépendraient d'une décision du Parlement ce qui n'est pas le système

« Le règlement des différends dans le cadre des accords est dans l'intérêt de la Suisse puisque cette procédure assure une solution juridique des différends (contrairement à la situation actuelle) ce qui est dans l'intérêt d'un petit pays comme la Suisse. »

prévu par la Constitution qui ne connaît pas de référendums plébiscitaires. La question de savoir si un traité revêt une grande importance ou non, sera régulièrement disputée et la réponse que les uns et les autres apporteront dépendra de considérations politiques, la majorité du peuple et des cantons étant beaucoup plus difficile à atteindre. S'y ajoute le fait que le référendum obligatoire a comme conséquence que les voix des citoyens des « petits » cantons comptent beaucoup plus que ceux des « grands » cantons, raison pour laquelle il est nécessaire de prévoir à l'avance et de manière générale et abstraite pour quels cas il trouve application.

LE MOT DE LA FIN

Selon vous, si l'on procède à l'appréciation des risques et des chances présentées par ces Bilatérales III, leur adoption est-elle une bonne chose pour notre pays ?

C'est une question politique qui doit être prise par les organes compétents (y compris le peuple, car comme les Bilatérales III sont soumises au référendum facultatif, le peuple aura certainement le « dernier mot »), et on peut arriver à une conclusion différente selon l'appréciation des différents éléments des accords.

Ce qui me semble important c'est de baser la décision sur le contenu des accords, et en ce qui concerne les éléments institutionnels, les aspects suivants me paraissent particulièrement importants :

- Il y a certes un principe de reprise dynamique du développement du droit de l'UE, ce qui signifie un changement important par rapport au statu quo. En même temps, il est à relever que la reprise des développements du droit de l'UE se fait déjà actuellement, que le champ d'application est limité et clairement délimité et qu'il y a la possibilité dans des situations exceptionnelles de s'écartez du principe (moyennant la possibilité de l'UE de prendre des mesures compensatoires proportionnées suite à une décision du tribunal arbitral). De plus, la Suisse peut – contrairement à la situation actuelle – participer à l'élaboration des actes juridiques de l'UE qu'elle est censée reprendre.

- Le règlement des différends dans le cadre des accords est aussi dans l'intérêt de la Suisse puisque cette procédure assure une solution juridique des différends (contrairement à la situation actuelle) ce qui est dans l'intérêt d'un petit pays comme la Suisse. Le rôle de la Cour de Justice de l'Union dans ce cadre peut être décrite

comme juridiction du marché intérieur car il est limité à l'interprétation des dispositions du marché intérieur concernées tandis que la décision sur le litige proprement dite incombe au tribunal arbitral, un aspect important dans un domaine comme le marché intérieur dans lequel la proportionnalité et les particularités des cas d'espèce jouent un rôle important.

Il s'agit finalement aussi de savoir quelle importance on accorde à des relations stables avec nos voisins qui partagent les mêmes valeurs que la Suisse, à savoir les principes d'État de droit, la démocratie et la protection des droits fondamentaux.

Retrouvez la vidéo de l'Atelier-conférence du PLR Genève avec la professeure Astrid Epiney :



Vendre bien. Vendre juste.

À la SPG, vendre un bien immobilier, qu'il soit existant ou sur plan, c'est mettre en lumière son caractère unique. Nous élaborons pour vous une stratégie sur mesure afin de maximiser sa valeur. Nous vous connectons aux meilleurs acheteurs, dans les meilleurs délais. C'est cela, l'immobilier de tous les possibles.



DOSSIER

Budget 2026, le temps des cigales est révolu !



Par Yvan Zweifel

Député au Grand Conseil

Après une période faste entre 1998 et 2024 où Genève s'est massivement enrichie grâce aux conditions cadres attractives que la majorité de droite a mises en place, notre canton fait aujourd'hui face à une grave crise budgétaire. Yvan Zweifel, député au Grand Conseil, explique à nos lecteurs les origines de cette crise et la réalité budgétaire à laquelle Genève doit se confronter en 2026.



« Le PLR a longtemps prêché dans le désert en expliquant que c'est justement en période de beau temps économique qu'il faut faire des réserves et initier des réformes pour les potentielles crises futures. »

*« La Cigale, ayant chanté
Tout l'été,
Se trouva fort dépourvue
Quand la bise fut venue »*

Qui ne connaît pas la première strophe de cette célèbre fable de La Fontaine ? En théorie personne, en réalité toute la gauche genevoise et, malheureusement, une majorité tant du Conseil d'État que du Grand Conseil.

DES CHARGES QUI ONT EXPLOSÉ

Il est bon ici de rappeler quelques éléments chiffrés : entre 1998 et 2024, la population genevoise a augmenté de 32 %. Dans le même laps de temps, les charges de l'État ont explosé avec une hausse de 88 %, soit presque trois fois plus que la population.

DES CONDITIONS CADRES ATTRACTIVES ONT ENRICHI GENÈVE

Cela n'a posé problème à personne, car Genève s'est massivement enrichie sur cette même période grâce aux conditions cadres attractives que la majorité de droite, sous l'impulsion du PLR, a mis en place, notamment trois importantes baisses d'impôts : en 2000 avec la baisse de 12 % pour les personnes physiques, en 2009 avec l'introduction du splitting pour les couples mariés et la mise en place du bouclier fiscal, et en 2019 avec la réforme de l'imposition des entreprises. Ces conditions cadres ont vu les recettes fiscales du canton passer de 3,6 milliards en 1998 à 9,3 milliards en 2024, soit une hausse de 160 % !

LA NÉCESSITÉ DE FAIRE DES RÉSERVES

Comme pour la fable de La Fontaine, le PLR a longtemps prêché dans le désert en expliquant que c'est justement en période de beau temps économique qu'il faut faire

des réserves et initier des réformes pour les potentielles crises futures et donc pour y faire face. Personne ne nous a écoutés, ni le gouvernement, ni le parlement, ni l'administration. Et c'est aujourd'hui, lorsque la conjoncture économique se retourne, que nous nous apprêtons à foncer dans le mur de la réalité budgétaire avec des charges en hausse linéaire et continue et des revenus très fluctuants qui baissent maintenant.

UNE VRAIE CRISE DES DÉPENSES

À ce titre, le Canton de Genève, au lieu de copier la France, qui ne connaît que des déficits depuis 1975, soit 50 ans à dépenser, chaque année, plus qu'elle n'encaisse, devrait plutôt regarder comment fonctionne le reste de la Suisse. Comment est-il possible que le taux de dépenses en personnel soit 31 % plus élevé à Genève qu'à Zurich ou 79 % plus élevé qu'à Bâle-Ville ? Pourquoi Genève (canton + communes) dépense-t-il 8500 francs de plus que Zurich par habitant et par année et 8200 de plus que le canton de Vaud sans que la population zurichoise ou vaudoise soit moins bien traitée que la genevoise ?

Et que dire de cette même gauche dont la seule analyse consiste à dire que le déficit est dû à la baisse d'impôts votée par le peuple l'année passée. Les chiffres sont pourtant têtus : malgré cette baisse, calculée à son maximum dans le budget 2026, sans tenir compte des effets induits de redistribution de l'argent économisé par les contribuables, les recettes fiscales des personnes physiques sont prévues en hausse de 2,3 %, soit plus que l'augmentation de la population. Nous n'avons aucun problème de recettes, mais une vraie crise des dépenses que plus personne n'arrive à freiner.

UN EXEMPLE SYMPTOMATIQUE : LES SUBSIDES D'ASSURANCE-MALADIE

Un seul exemple est symptomatique de cette escalade infinie des charges de l'État,

celui des subsides d'assurance-maladie. En 2019, lors de la votation sur la RFFA (réforme de l'imposition des entreprises), un accord entre la droite et la gauche prévoyait un mécanisme identique à celui qui a prévalu au niveau fédéral, soit que pour un franc mis dans la réforme fiscale, un franc serait mis dans le social. L'AVS au niveau fédéral et les subsides d'assurance-maladie au niveau genevois. Ainsi, cet accord prévoyait une hausse de ces subsides de 186 millions, soit l'équivalent du coût statique estimé de la réforme fiscale.

Ces subsides auraient donc dû passer de 336 millions (situation en 2018) à 522 millions (+ 186 millions). Qu'en est-il aujourd'hui : et bien la réforme fiscale n'a évidemment rien coûté, mais a, au contraire, rempli les caisses de l'État, alors que les subsides d'assurance-maladie se montent, dans le budget 2026 à 765 millions, donc 429 millions de plus (+ 128 %). Le peuple avait pourtant préféré, lors du vote de mai 2019, le contre-projet à l'initiative socialiste 170, ceci précisément pour ne pas voir les budgets de l'aide sociale exploser, alors que c'est exactement ce qui s'est passé. Pour être précis, la RFFA aura vu les recettes des personnes morales augmenter de 56 % entre 2019 et 2024, alors que les subsides d'assurance-maladie n'ont pas augmenté dans la même ampleur, mais de 145 % ! Le peuple a donc été trompé !

Une réalité qui nous rattrape
*« Que faisiez-vous au temps chaud ?
Dit-elle à cette emprunteuse.
— Nuit et jour à tout venant
Je chantais, ne vous déplaise.
— Vous chantiez ? J'en suis fort aise.
Eh bien ! Dansez maintenant. »*

Aujourd'hui, cette réalité que nous décrivons depuis tant d'années nous rattrape et le bon sens doit enfin s'imposer. Le temps des cigales est révolu !

DOSSIER

Commune de Veyrier : Un budget 2026 maîtrisé



Par Yves Monnat

Conseiller municipal, Veyrier

UNE STABILITÉ FINANCIÈRE, MALGRÉ QUELQUES ENJEUX MAJEURS

La commune de Veyrier se distingue par une structure de revenus fiscaux particulière : plus de 98 % de ses recettes proviennent des impôts des particuliers. Cette spécificité lui confère une certaine stabilité financière, car ces revenus sont moins sensibles aux fluctuations conjoncturelles que dans d'autres communes où les entreprises contribuent davantage. Cependant, la discussion autour du budget 2026 a été marquée par des débats intenses, notamment sur deux sujets majeurs.

PARTICIPATION DES COMMUNES À LA PÉRÉQUATION INTERCANTONALE

Le premier point d'incertitude concerne la participation des communes à la péréquation intercantonale. En Suisse, seuls sept cantons, dont Genève, sont contributeurs à ce mécanisme de solidarité financière entre cantons. Or, aucun de ceux-ci ne fait participer ses communes à cet effort. Introduire une exception genevoise, une nouvelle « Genferei », semble peu judicieux, sauf à engager une réflexion approfondie sur la répartition des tâches et des compétences entre les communes et le canton. Une telle démarche nécessiterait une vision claire et concertée pour éviter de fragiliser l'équilibre financier des communes.

LE PROJET DES GRANDS-ESSERTS

Le second enjeu majeur est lié au projet des Grands-Esserts, en cours de réalisation à Veyrier. Ce développement urbain d'envergure entraînera inévitablement des investissements conséquents pour la commune. Actuellement peu endettée, Veyrier devra cependant faire face à une augmentation significative de sa dette, qui pourrait atteindre 180 millions de francs à l'horizon 2029. Cette hausse s'explique par la construction de nombreuses infrastructures communales liée à l'arrivée prévue de près de 3 000 nouveaux habitants, qui viendront s'ajouter aux 12 000 résidents actuels, exerçant ainsi une pression accrue sur les infrastructures locales.

BAISSE DU CENTIME ADDITIONNEL, UNE MESURE BIENVENUE

Il est également important de rappeler que la baisse du centime additionnel, adoptée il y a deux ans sous l'impulsion du PLR, s'est avérée opportune. Toutefois, cette mesure impose désormais une gestion rigoureuse des dépenses et une planification avisée pour garantir que la fiscalité de Veyrier reste à un niveau raisonnable, malgré les défis à venir.

UNE PLANIFICATION BUDGÉTAIRE COMPLEXE ET PASSIONNANTE

En résumé, le budget 2026 est maîtrisé et ne prévoit pas de hausse de la fiscalité. Cependant, une nouvelle baisse ne peut pas être envisagée à ce stade, en raison des incertitudes liées à l'augmentation rapide de la population et à la croissance importante de la dette communale. Cette dernière entraînera, à partir de 2030, une charge d'intérêts supplémentaire estimée à 2 millions de francs par an. La gestion de ces enjeux financiers constitue un exercice d'équilibrisme, rendant le travail de planification budgétaire à la fois complexe et passionnant, tout en alimentant des débats riches et constructifs.

« La commune de Veyrier se distingue par une structure de revenus fiscaux particulière : plus de 98 % de ses recettes proviennent des impôts des particuliers. »



DOSSIER

Ville de Genève : Une politique budgétaire irresponsable



Nadine Béné et Maxime Provini

Conseillers municipaux, Commissaires aux finances

Le 17 novembre, le Conseil administratif a présenté une nouvelle version du budget 2026. Après le refus d'entrée en matière de la première mouture en septembre, qui affichait déjà un déficit de 62 millions, on pouvait légitimement espérer une réorientation claire, accompagnée d'un effort substantiel de maîtrise des dépenses. Il n'en est rien : la version bis aggrave encore la situation financière, en portant le déficit à – 69,3 millions de francs. Nadine Béné et Maxime Provini, conseillers municipaux, nous détaillent les enjeux et les défis présentés par la situation budgétaire de la Ville de Genève.

DES MESURES D'ÉCONOMIE INSUFFISANTES

Certes, le Conseil administratif a proposé plusieurs mesures d'économie : gel des salaires, gel de 55 postes vacants, réduction de certaines charges et diminutions ciblées de dépenses. Ces décisions vont indéniablement dans la bonne direction et méritent d'être saluées. Cependant, ces mesures demeurent insuffisantes pour atteindre l'objectif fixé par l'exécutif lui-même au printemps, à savoir un retour progressif à l'équilibre budgétaire d'ici 2033. Pour sa part, le PLR a clarifié ses attentes en adoptant une motion limitant le déficit à 49 millions de francs. Il manque donc encore près de 20 millions d'économies à identifier par le Conseil administratif pour répondre à cet objectif.

FORTE DIMINUTION DES REVENUS FISCAUX PROVENANT DES PERSONNES MORALES

La situation budgétaire de la Ville est fortement affectée par un élément déterminant : une diminution des revenus fiscaux de près de 28 millions de francs, provenant essentiellement des personnes morales, conséquence directe d'une conjoncture fragile et d'un environnement économique instable, en Suisse comme à l'international. Dans ce contexte, il appartient au Conseil administratif d'assumer pleinement sa responsabilité politique en ajustant le niveau des charges à des recettes en recul.

« Notre responsabilité est de défendre une ligne claire, cohérente et lisible : reconnaître les efforts réalisés, mais refuser de cautionner un budget encore plus dégradé que le précédent. »

DES DÉPENSES QUI CONTINUENT À AUGMENTER

C'est bien là que réside l'enjeu : malgré la baisse des revenus, les dépenses continuent d'augmenter, notamment dans des domaines essentiels mais coûteux, comme l'accueil de la petite enfance. Le Conseil administratif entend d'ailleurs poursuivre certains investissements sociaux, notamment en créant de nouveaux postes en crèche. Un choix politiquement cohérent, mais qui exige en parallèle un pilotage financier beaucoup plus rigoureux, pilotage qui n'a pas encore été démontré.

UNE DEMANDE RAISONNABLE DE LA MAJORITÉ : LIMITER LE DÉFICIT À 49 MILLIONS

Plus préoccupant encore, il fait fi de la demande pourtant raisonnable d'une majorité du Conseil municipal – PLR, UDC, MCG, Centre et Vert'libéraux – qui exige de respecter l'objectif récemment voté : limiter

le déficit à 49 millions. On ne peut pas parler de « retour à l'équilibre » lorsqu'on s'en éloigne plus encore.

Certains groupes estiment qu'il faut tout de même accepter l'entrée en matière, afin de permettre le débat en commission. Pour le PLR, accepter l'ouverture de ce débat reviendrait déjà à valider un niveau d'ambition insuffisant. Notre responsabilité est de défendre une ligne claire, cohérente et lisible : reconnaître les efforts réalisés, mais refuser de cautionner un budget encore plus dégradé que le précédent.

MENACE DE RETOUR AU BUDGET 2025, PRESSION POLITIQUE INACCEPTABLE

Par ailleurs, le Conseil administratif tente d'exercer une pression politique en agitant la menace d'un retour au budget 2025 en cas de refus. Une telle stratégie est inacceptable : il appartient d'abord à l'exécutif de présenter un budget crédible et maîtrisé, et non au Conseil municipal

de l'accepter sous la contrainte d'une alternative encore moins satisfaisante.

NOTRE OBJECTIF : PROTÉGER LES FINANCES DE LA VILLE

Malgré la gravité de la situation, le PLR Ville de Genève restera, comme toujours, constructif. Une majorité ayant décidé de renvoyer ce budget en commission, nous participerons aux travaux, proposerons des ajustements et chercherons des solutions. Notre objectif est simple et constant : protéger les finances de la Ville, garantir une gestion responsable et éviter que les Genevoises et les Genevois – aujourd'hui comme demain – paient le prix d'une politique budgétaire déconnectée des réalités.

À VIF

Droits de douane américains : un test majeur pour l'économie exportatrice suisse



Par Arnaud Midez

Responsable de projets,
Economie extérieure, economiesuisse

Annoncée en plein été, la surtaxe américaine de 39% a immédiatement frappé l'industrie exportatrice et pesé sur la conjoncture. La déclaration d'intention du 14 novembre, qui prévoit un plafonnement à 15 % a apporté un soulagement décisif. Elle relance toutefois une question centrale : comment la Suisse peut-elle protéger durablement ses intérêts dans un environnement commercial devenu plus instable et plus politique ?

Le 31 juillet a marqué un brusque changement de perspective pour de nombreuses entreprises suisses. Ce jour-là, Washington a imposé une surtaxe de 39 % sur une large partie des biens helvétiques, sans préavis ni transition. En quelques heures, des commandes ont été suspendues, des contrats renégociés et des marges entièrement recalculées. L'épisode a rappelé qu'un accès au marché peut basculer lorsque la politique commerciale devient un instrument de pression.

Dans les machines, la medtech, l'électronique, l'agroalimentaire ou l'horlogerie, les entreprises ont dû évaluer dans l'urgence l'impact d'un handicap aussi massif. Certaines ont envisagé des transferts partiels de production vers l'Union européenne pour préserver leur compétitivité aux États-Unis. Avec 39 % de droits supplémentaires, la comparaison avec les concurrents européens n'était plus tenable.

Les Suisses étaient hors jeu. Pour amortir le choc immédiat, la réduction de l'horaire de travail a été prolongée dans les secteurs les plus exposés, évitant une perte brutale de compétences dans l'industrie.

UN CHOC QUI A RÉVÉLÉ UNE INTERDÉPENDANCE PROFONDE

Les données publiées à l'automne ont confirmé ce que les entreprises avaient observé sur le terrain : la croissance s'est contractée au troisième trimestre, principalement sous l'effet du recul industriel. Mais la portée de cet épisode dépasse la conjoncture. Les entreprises suisses emploient près de 400 000 personnes aux États-Unis, et plus d'un cinquième de leurs investissements directs à l'étranger s'y trouvent. Dès que les règles changent à Washington, les effets se répercutent immédiatement sur l'activité en Suisse

comme sur les filiales américaines. Dans ce contexte, la prévisibilité tarifaire constitue un élément essentiel de sécurité économique.

CE QUE DIT LA DÉCLARATION D'INTENTION

La déclaration d'intention publiée le 14 novembre a représenté un soulagement important. Le texte prévoit une modification imminente des droits appliqués et établit une orientation précise : dans le cadre d'un futur accord commercial, les États-Unis appliqueront un taux maximal de 15 % aux produits suisses, sauf si le tarif de la nation la plus favorisée (NPF) s'avère supérieur. Cette perspective réintroduit un horizon de visibilité qui avait disparu pendant l'été.

Les volets non tarifaires du texte restent très limités. Les contingents agricoles évoqués portent sur des volumes infimes – à peine



0,7 % de la consommation totale de viande en Suisse – et ne modifient aucune norme sanitaire. Les produits qui ne respectent pas les standards suisses, y compris les volailles traitées comme le « poulet au chlore », restent interdits d’importation. Rien, dans le texte, ne change ce cadre. Les passages relatifs aux sanctions et aux contrôles à l’exportation rappellent simplement une coopération déjà existante, appréciée par la partie américaine. Aucune obligation nouvelle n’est introduite : notre pays conserve l’entier de son cadre juridique.

ACCÈS AUX MARCHÉS : UNE STRATÉGIE GLOBALE

L’épisode américain rappelle qu’une économie ouverte doit penser son accès aux marchés dans une perspective globale. Le marché américain reste central, mais ne peut être compris isolément. Les annonces d’investissements – près de 200 milliards de dollars – ont parfois été interprétées comme des engagements publics ; il s’agit pourtant de décisions entièrement privées, certaines planifiées avant l’été. Elles illustrent la densité des liens transatlantiques.

Nos entreprises figurent parmi les principaux investisseurs étrangers en R&D aux États-Unis, et les revenus rapatriés de leurs filiales renforcent la capacité financière des maisons-mères en Suisse. Ils contribuent à maintenir des activités à forte valeur ajoutée, à financer l’innovation et à soutenir l’emploi. Cette internationalisation n’a jusqu’à présent

pas entraîné de recul de l’emploi chez nous, au contraire : les groupes actifs aux États-Unis ont maintenu, voire augmenté, leurs effectifs en Suisse.

Dans ce contexte, les accords de libre-échange et des conditions d’accès au marché prévisibles jouent un rôle déterminant. La consolidation de la voie bilatérale avec l’Union européenne, notre premier débouché, reste indispensable pour garantir un accès privilégié à ce marché.

L’AUTRE LEÇON DE L’ÉTÉ : LES FRAGILITÉS INTERNES

La crise tarifaire a aussi révélé que la vulnérabilité d’une économie ouverte ne vient pas uniquement de l’extérieur. En Suisse, la bureaucratie représente près de 30 milliards de francs de coûts annuels et mobilisent l’équivalent de plus de 55 000 emplois à plein temps. Ces charges limitent la capacité des entreprises à absorber des chocs externes et soulignent la nécessité de simplifier les processus, d’accélérer la digitalisation et de réduire les lourdeurs qui freinent la compétitivité. Le moment est venu d’alléger ce poids administratif au moyen de mesures ciblées et effectives.

UN ÉTÉ QUI LAISSE DES ENSEIGNEMENTS DURABLES

L’été des 39 % a montré la rapidité avec laquelle un grand partenaire peut modifier

unilatéralement les conditions d’accès au marché. La perspective d’un taux maximal de 15 % rétablirait une égalité de traitement avec l’UE et l’AELE et atténuerait une partie des tensions apparues depuis août, même si un risque résiduel subsiste tant que l’accord formel n’est pas conclu. Dans le climat de débat qui a suivi, certaines lectures se sont éloignées du contenu réel : les contingents agricoles concernés restent marginaux, une partie des investissements annoncés relèvent de plans industriels préexistants, et la Suisse conserve l’entier de son autonomie juridique en matière de sanctions.

Pour une économie aussi ouverte que la nôtre, l’essentiel demeure de maintenir un accès stable aux marchés clés tout en renforçant ses propres fondamentaux. L’épisode de cet été l’a montré avec clarté : la résilience économique repose autant sur des accords solides que sur la capacité du pays à rester lucide, factuel et conscient de ses atouts.

FOCUS



Par Geoffrey Marclay

Conseiller municipal, Chêne-Bourg

Pour une politique culturelle libre et responsable

Seconde partie

Dans le premier volet de ce diptyque, nous avons rappelé que la culture n'est pas un simple divertissement, mais un pilier de la démocratie et de la liberté. Ce second article se penche sur la mise en œuvre concrète de cette vision : comment traduire en actions la liberté de création, la transparence et la responsabilité partagée.

RESPONSABILITÉ ET TRANSPARENCE

La culture exige aussi de la responsabilité dans la gestion publique. Les subventions multiples, parfois accordées par les communes, le canton et même la Confédération, doivent être coordonnées. Un guichet unique ou une meilleure harmonisation des procédures permettrait d'éviter les doublons et de renforcer la transparence.

À cet égard, Genève illustre bien les dérives d'une organisation culturelle parfois trop fragmentée. Le canton dispose en effet de deux fonds d'art contemporain : le Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) de la Ville de Genève et le Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC) du Canton de Genève. Tous deux achètent, conservent et exposent des œuvres d'artistes contemporains, poursuivant des missions largement similaires. Ce double dispositif, unique en Suisse, soulève la question d'un véritable doublon institutionnel.

Si chacun de ces fonds a sa légitimité historique, leur coexistence interroge aujourd'hui l'efficacité globale de notre politique culturelle. Dans un contexte où les ressources publiques sont limitées, il serait souhaitable de mieux coordonner

leurs actions, voire de repenser leur complémentarité. Car au fond, la finalité ne devrait pas être d'entretenir deux structures parallèles, mais de mettre en valeur le travail des artistes et d'en faire bénéficier l'ensemble des Genevois et des Genevoises.

Peu de citoyens connaissent d'ailleurs l'existence de ces fonds, alors même qu'ils représentent un investissement public important. Les rendre plus visibles, transparents et ouverts à la population serait un moyen de rapprocher l'art de celles et ceux qui le financent. Une politique culturelle responsable doit avant tout viser cette clarté : moins de superpositions administratives, plus de lisibilité et d'impact pour le public.

De plus, les projets soutenus devraient faire l'objet d'une évaluation régulière, portant sur leur impact culturel, leur fréquentation, leur innovation et leur contribution à la diversité. Cette évaluation, rendue publique, donnerait aux citoyens comme aux élus une vision claire de l'utilisation des fonds.

Enfin, il convient de rappeler que la subvention n'est pas une rente à vie. Elle doit être justifiée, mesurée, révisée.

C'est un gage de sérieux vis-à-vis des contribuables comme des acteurs culturels.

ENCOURAGER UN ÉCOSYSTÈME DIVERSIFIÉ

La culture ne vit pas uniquement grâce à l'État. Elle repose sur un écosystème riche et diversifié, où chacun a un rôle à jouer : les institutions publiques qui assurent la continuité et la qualité, les communes qui garantissent la proximité, les associations locales qui animent le quotidien, mais aussi les entreprises et les mécènes qui apportent innovation, souplesse et moyens complémentaires.

Une politique culturelle moderne doit encourager cette pluralité d'acteurs, au lieu de la remplacer par un soutien public exclusif. Cela suppose de valoriser le mécénat, de faciliter les partenariats public-privé et de donner aux acteurs culturels les moyens d'innover dans leur modèle économique. L'autofinancement, lorsqu'il est possible, est un signe de vitalité et d'indépendance : il montre qu'une institution ou un projet sait attirer son public, diversifier ses ressources et éviter la dépendance totale aux subventions.



À Genève, cet écosystème doit fonctionner à deux niveaux. D'une part, il faut veiller à la vitalité de nos grandes institutions (musées, théâtres, opéras) qui portent notre rayonnement international. D'autre part, il convient de soutenir la culture de proximité : bibliothèques communales, sociétés de musique, théâtres de quartier, associations artistiques. Car c'est dans cette diversité que se joue la cohésion sociale et que s'exprime le caractère vivant de notre culture.

Encourager un équilibre entre soutien public et responsabilité propre des acteurs culturels, c'est garantir à la fois la liberté de création, la pérennité des projets et la bonne utilisation des fonds publics. C'est aussi une manière d'inscrire la culture dans une logique de durabilité et de responsabilité, plutôt que de dépendance et de fragilité.

INNOVATION ET PATRIMOINE

La culture est aussi un champ d'innovation. La transition numérique permet aujourd'hui d'élargir l'accès aux archives, aux collections et aux expositions, en rendant le patrimoine disponible à un public plus vaste. Genève a fait de cette transformation une priorité avec sa

stratégie Genève numérique, qui vise à placer le numérique au service des habitants, des entreprises et de la création.

Loin d'être une menace, le numérique est une opportunité pour diversifier les modes de médiation culturelle : visites virtuelles, catalogues en ligne, jumeaux numériques du territoire, outils interactifs pour les écoles. Ces nouvelles pratiques ne remplacent pas l'expérience directe, mais elles la complètent et l'enrichissent.

Dans le même temps, notre patrimoine doit être valorisé et transmis. Il fonde notre identité collective et nourrit notre avenir. Allier mémoire et modernité, c'est garantir une Genève culturelle fidèle à son histoire et résolument ouverte sur le monde.

CONCLUSION

La culture n'a pas de couleur politique. Elle est un espace de liberté, de pluralisme et de responsabilité. Elle est un ciment démocratique, un levier de cohésion sociale et un moteur économique. Mais elle exige de la clarté : soutenir sans orienter, investir sans gaspiller, encourager sans uniformiser.

À Genève, nous avons la chance de disposer d'un tissu culturel exceptionnel, fruit d'une histoire façonnée par la liberté, la curiosité et l'audace. Ce patrimoine vivant nous oblige : il nous appartient de le préserver, de le transmettre et de l'enrichir, avec exigence, transparence et responsabilité.

Car une politique culturelle digne de Genève ne se contente pas de gérer l'existant, elle porte une vision. Elle prépare l'avenir, elle relie les générations, elle libère les talents.

La culture n'est pas un supplément d'âme : elle est la respiration même de notre cité, ce par quoi une société s'élève et se reconnaît. Si nous savons la défendre avec intelligence et courage, elle restera ce qu'elle doit être : un bien commun, une source de liberté, et une fierté partagée pour Genève.

OPINION

Distinguer le vrai du faux



Par Jacques-Simon Eggly
Ancien conseiller national

J'ai eu la chance d'assister à la projection d'un film offrant un entretien entre la journaliste Romaine Jean et Yves Oltramare, à l'occasion de son centième anniversaire. Ancien banquier privé, l'homme est simultanément devenu un demandeur et un chercheur assidu en spiritualité ; la sienne propre et celle des autres grâce à des échanges personnels enrichissants. Je brûle de revenir sur ce terrain, tant je trouve sa réflexion inspirante. Je me contente d'évoquer ici sa fondation visant à promouvoir un dialogue entre scientifiques, tels des astrophysiciens, et des théologiens. Fossé ou, finalement, connexions entre science et spiritualité ?



REGARD D'UN CENTENAIRE SUR LES DANGERS PESANT SUR NOS SOCIÉTÉS

Mais je reviens sur un autre chapitre du film, celui où le centenaire s'interroge à propos des dangers qui pèsent sur nos sociétés, en regard des catastrophes passées ou possibles ; sur les ruptures ayant eu lieu et en cours. L'homme au long parcours de vie se défend de voir un présent pire que le passé. En effet, ce dernier a eu son lot de tragédies et, d'ailleurs, l'histoire humaine en est pleine. Quant au présent, il bénéficie aussi de nombreux progrès ; notamment dans les domaines économiques, sociaux, médicaux. Au fond, chaque génération doit assumer les responsabilités correspondant à son temps de vie. Le centenaire veut croire à la capacité des jeunes à cet égard.

UNE MENACE SPÉCIFIQUE, DISTINGUER LE VRAI DU FAUX

Pourtant, le temps qui s'ouvre à nous et aux générations montantes se trouve devant des menaces qui lui sont spécifiques. C'est ce point qui a particulièrement retenu mon attention car il me préoccupe depuis longtemps. Je veux parler de la difficulté grandissante à distinguer le vrai du faux. Les technologies modernes aggravent ce danger. Prenons un exemple qui m'a frappé en regardant un document télévisé. Sur un réseau social est apparu soudain l'ancien Président Obama tenant un discours étonnant dans sa bouche ; sur l'immigration

je crois, Tout semblait vrai. Sauf que c'était un montage. Ce n'était pas Obama, lequel, le vrai, n'avait jamais tenu de tels propos. Mon petit-fils a expliqué à son grand-père ahuri que rien n'était plus facile que de faire un tel montage et qu'il pourrait me présenter une vision où l'on me verrait et entendrait faire l'éloge de Hitler ou de Staline. Sans aller jusque-là, pourquoi pas de Poutine ?

Bon je sais que l'intelligence artificielle peut rendre de très grands services. Mais elle peut aussi créer de faux humanoïdes manipulant tristement les vrais humains. Et de vrais humains manipulateurs et maléfiques peuvent l'utiliser à leurs fins nocives. Bref, les dangers sont évidents. La confusion entre le vrai et le faux pourrait déstabiliser nos sociétés démocratiques si elle se généralisait.

L'INTELLIGENCE NATURELLE, UNE PLUS-VALUE PROTECTRICE

Alors, évidemment, je m'interroge : comment faire face à ce danger ? J'ai la lucidité, ou la faiblesse et l'illusion peut-être de penser que tout va dépendre de la capacité, développée et entretenue, des hommes à distinguer le vrai du faux. Pour cela, me semble-t-il, il y a besoin d'une transmission mentale, morale et je pense aussi spirituelle entre générations. Cela comporte une culture générale, historique, civique, et des exercices d'approche critique (ne jamais croire d'emblée tout

ce qui se dit, s'écrit, se montre), soit un réflexe de questionnement permanent. Cela ne veut pas dire qu'il faille tout remettre en cause. Ce serait un autre danger. Mais il faut savoir à quoi l'on tient, qui on est vraiment, personnellement, s'attacher aux liens intellectuels et spirituels qui nous structurent.

Je sais... Certains diront que je me paie de mots. Mais je ne vois pas d'autres chemins. Afin d'utiliser l'intelligence artificielle et tout ce qu'elle permet, je ne vois pas d'autres antidotes que l'intelligence naturelle avec tout ce qu'elle comporte. Après tout, si les gens de ma génération font partie de la garde descendante, il leur appartient néanmoins d'exprimer jusqu'à leur dernier souffle ce que l'homme peut et doit attendre de lui-même, en apportant cette plus-value permanente dans le cadre collectif de nos sociétés occidentales. Oui, que perdurent et se lèvent des hommes et des femmes ayant à l'esprit et à cœur, en s'y entraînant, de discerner le vrai du faux.

« La confusion entre le vrai et le faux pourrait déstabiliser nos sociétés démocratiques si elle se généralisait. »

Office social : appel aux dons

C'est dans les années 1940 qu'Albert Dussoix, alors Maire de la Ville de Genève, impulsa la création de l'Association Pâquis-Sécheron-St-Gervais. De cette initiative naquit l'Office social, conçu à l'origine pour soutenir l'effort de guerre en envoyant des colis aux soldats mobilisés durant la Seconde Guerre mondiale. Très vite, cependant, l'Office social élargit sa mission : au-delà de l'aide aux mobilisés, il devient un acteur de proximité essentiel pour les familles genevoises en difficulté.

Au fil des décennies, l'Office social a su faire évoluer son action afin de répondre aux besoins sociaux changeants de la population. Longtemps centrée sur la traditionnelle distribution de colis de Noël, son activité s'est progressivement diversifiée. Aujourd'hui, l'Office social

intervient tout au long de l'année, en apportant un soutien direct à des personnes vulnérables ainsi qu'à des associations engagées dans l'action sociale. Les dons attribués sur demande constituent un levier concret pour renforcer le tissu social genevois et soutenir celles et ceux qui en ont le plus besoin.

Cette continuité n'aurait pas été possible sans la générosité des donateurs et l'engagement constant du comité de l'Office social, composé de membres du parti, qui coordonne l'ensemble de ces actions solidaires. Grâce à leur dévouement, la mission de l'Office social s'est pérennisée et demeure aujourd'hui un pilier de l'engagement social du PLR Genève.

La viabilité de l'Office social revêt une importance particulière pour le PLR Genève : elle traduit la volonté du parti d'assumer, dans la durée, une responsabilité envers les plus vulnérables de notre société. À travers cette mission humble mais essentielle, le PLR Genève réaffirme son attachement à la solidarité, à la cohésion sociale et au soutien des personnes en difficulté.

Le PLR Genève adresse sa profonde gratitude à toutes les donatrices et à tous les donateurs, ainsi qu'à ses membres engagés, dont la mobilisation permet à cette mission de se poursuivre et de demeurer un vecteur concret d'entraide et d'humanité.

POUR FAIRE UN DON :

Coordonnées bancaires
de l'office social :
CH42 0078 8000 0511 9531 0

PLRG

Boulevard Jaques-Dalcroze 13
1205 Genève



PLR

Les Libéraux-Radicaux
Genève

Nous vous souhaitons de
**JOYEUSES
FETES
DE FIN
D'ANNÉE**

Alors que 2025 touche à sa fin, le PLR Genève tient à remercier toutes celles et ceux qui ont contribué, par leur engagement et leur confiance, à faire avancer notre canton.

Cette année a été marquée par des défis importants — économiques, sociaux et environnementaux — mais aussi par de nombreuses réussites portées par l'esprit d'innovation, de responsabilité et de liberté qui nous anime. Ensemble, nous avons continué à défendre une Genève dynamique, ouverte et solidaire.

À l'aube de 2026, nous vous adressons nos vœux les plus sincères de bonheur, de santé et de succès. Puiussions-nous, ensemble bâtir un avenir prospère pour Genève et pour la Suisse !


Pierre Nicollier

Président


Mohamed Atiek
Vice-président


Nadine Béné

Vice-présidente


Bernard Wyssa
Vice-président


Francine de Planta

Vice-présidente


Louis Fauchier-Magnan
Trésorier


Philippe Schwarm

Vice-président


Sara Fighera
Secrétaire générale

PLR EN IMAGES

ADD DU PLR GENÈVE





Balestrafic: fort par nature!



Déménagement local ou international
Déménagement d'entreprises
Stockage et garde-meubles
Transport et livraisons

Ce n'est pas un hasard si nous avons choisi l'éléphant comme symbole. Cet animal représente la force, l'intelligence, mais aussi l'esprit d'équipe et la loyauté. Des valeurs qui sont les nôtres et que nous partageons avec nos clients.

Quels que soient vos besoins en terme de logistique, de stockage ou de déménagement, nous avons votre solution.

Pour vous en convaincre, il ne vous en coûtera rien, si ce n'est le temps que vous voudrez bien nous consacrer afin que nous étudions et comprenions vos besoins.

BALESTRAFIC

www.balestrafic.ch

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00